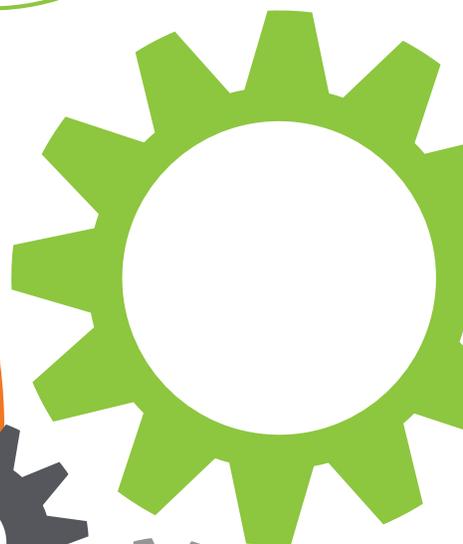


20^e JOURNÉE NATIONALE DU
TRAVAIL INVISIBLE DE L'AFEAS

Le mardi, 7 avril 2020



Le travail invisible,
ça compte !

Rédaction
Lise Thériault

Révision
Hélène Cornellier, Huguette Dalpé

Conception graphique du document
Mélanie Loubier

Impression
Marquis imprimeur



5999 rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6
514 251-1636
info@afeas.qc.ca
www.afeas.qc.ca

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication, à des fins non commerciales, sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.

Dépôt légal – août 2019
Année de publication 2019

Mot de la présidente



Le 7 avril 2020, l'Afeas tiendra la 20^e édition de la *Journée du travail invisible* créée en 2001 pour rendre visible le travail non rémunéré, dit « invisible », des femmes et des hommes au sein de la famille, comme mères / pères et personnes proches aidantes.

Lors de cette journée annuelle de sensibilisation, l'Afeas vise à faire reconnaître concrètement ce travail d'amour et de devoir par les différents paliers de gouvernement. Elle souhaite aussi que la population comprenne mieux ce travail au sein des familles et appuie les recommandations déposées par nos membres à travers le Québec.

À l'occasion de la 20^e Journée du travail invisible, le 7 avril 2020, l'Afeas demande aux gouvernements du Québec et du Canada, en réponse à nos souhaits répétés depuis 2010, de décréter le 1^{er} mardi d'avril, *Journée nationale du travail invisible*.

Cette action de nos gouvernements répondrait à leurs engagements, lors des conférences internationales sur la situation de la femme, de faire du travail invisible une priorité pour contrer la pauvreté et les inégalités entre les femmes et les hommes.

À cet effet, le 23 août 2019, lors de l'assemblée générale annuelle à Joliette, nous lancerons une campagne d'information aux trois paliers de notre organisation. Nous profiterons de la campagne électorale fédérale, tout comme des rencontres avec nos député(e)s sur la scène provinciale durant l'année 2019-2020. De plus, toutes nos activités d'information, de formation et de sensibilisation aborderont divers aspects de ce travail au sein de la famille et rendront visibles nos demandes dans ce dossier.

Pour marquer la 20^e édition de cette campagne sur le travail invisible, dossier que nous pilotons depuis notre fondation en 1966, l'Afeas et ses partenaires feront converger leurs forces et leurs ressources parce que, ne l'oublions pas,

Le travail invisible, ça compte!

La Présidente de l'Afeas
Hélène Tremblay

L'Afeas demande au
gouvernement de décréter
le 1^{er} mardi d'avril,
Journée nationale du
travail invisible.



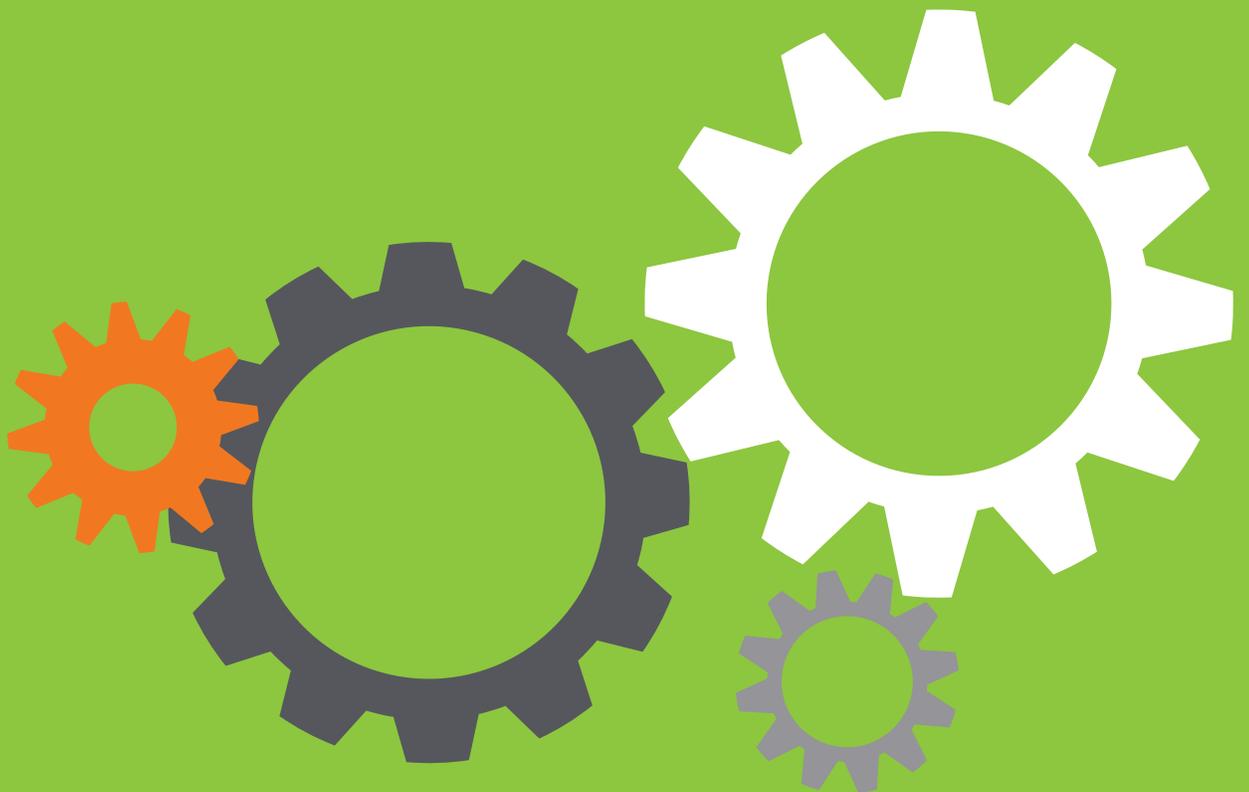


Table des **matières**

06

Introduction

18

Proche aidance, travail
d'amour et de devoir

Proche aidance :
décision libre et éclairée?
Proche aidance *ordinaire*
Proche aidance *modérée*
Proche aidance *lourde*
Proche aidance de l'enfant
handicapé
Et les jeunes, dans tout ça?

28

Après le travail invisible

La mère
La personne proche aidante

08

Être parents (parentalité),
travail d'amour et
de devoir

Soignons notre langage
Le cerveau féminin réclame du repos!
Un peu de respect, s.v.p.
Les grands-parents « plan B »
Retour au travail
Pauvreté
Union libre
Divorce gris

26

Le bénévolat

Financement des services communautaires

30

Conclusion

En avons-nous fait assez?
Et maintenant?
Nos revendications
Références



Introduction

Un dossier spécial sur le travail invisible? Vraiment? Il semble que l'on parle du travail invisible depuis des lustres!

Dès sa fondation, l'Afeas a pris ce dossier de front en s'attaquant à des injustices flagrantes. En 1968, elle présentait un mémoire à la Commission Bird pour dénoncer le travail invisible des femmes comme facteur de dépendance et de pauvreté. En 1974, l'Afeas faisait une recherche sur le statut légal et financier des femmes collaboratrices du mari dans une entreprise à but lucratif, laquelle recherche mettait en lumière l'injustice vécue par ces femmes qui cumulaient le travail à l'entreprise familiale et le travail de mère de famille et de ménagère, sans recevoir ni reconnaissance ni salaire. En 1980, Jacques Parizeau, alors ministre des Finances, leur a octroyé le droit d'être traitées comme tous les autres employés. Et vous savez quoi? En 2015, les femmes agricultrices québécoises

effectuaient l'équivalent de 108 millions de dollars en travail *non rémunéré* chaque année. ⁽¹⁾ Et oui, ce n'est jamais fini! Cette statistique ne concerne qu'un pan des collaboratrices. Croyez-vous que la femme immigrante qui nous sert au dépanneur connaît ses droits?

Depuis vingt ans maintenant, l'Afeas consacre le premier mardi d'avril à taper sur ce même clou : travail invisible des personnes proches aidantes et travail invisible de la mère au foyer qui est également ménagère et qui, bien souvent, est aussi sur le marché du travail. Ces dernières peuvent-elles espérer plus d'attention de la part du gouvernement provincial puisqu'il y a maintenant un ministère qui leur est dédié?

Cette double problématique du travail invisible concerne les mêmes personnes : parents d'enfants et enfants de parents. Les responsabilités familiales se chevauchent et s'accumulent tout au long de notre vie d'adulte.

Il s'agit là d'un travail d'amour et de devoir. Travail difficile à quantifier tant en temps qu'en argent, coûteux pour celles et ceux qui le font et essentiel pour toutes les personnes qui en bénéficient.

Tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont mis sur pied de nombreuses mesures pour supporter les familles. Au Québec, il y a une quinzaine de ces mesures (allocations et crédits d'impôts remboursables ou non) alors que le gouvernement canadien en a six. ⁽²⁾ Pourrait-on simplifier?

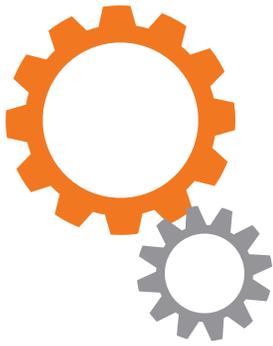
Le gouvernement provincial a plusieurs projets. Pour une certaine clientèle, on construira des maisons des aînés pour remplacer les CHSLD afin d'offrir un cadre de vie plus accueillant. On multipliera les maisons de répit pour les personnes aidantes. Très bien. Ces projets qui se concrétiseront dans plusieurs années donnent de l'espoir mais font très peu pour combler l'urgence actuelle des besoins.



Les CHSLD peinent à trouver de la main-d'œuvre, surtout des préposé(e)s aux bénéficiaires, travail ingrat s'il en est. Dans le secteur public, le taux horaire peut atteindre 21 \$/heure. Pourrait-on attirer plus de travailleuses et de travailleurs en examinant les conditions de travail du point de vue des personnes qui l'accomplissent? De quoi ont-elles besoin? Des semaines écourtées? Plus de temps? Des horaires variables? Travailler sur quatre quarts de travail de 6 heures au lieu de trois quarts de travail de 8 heures? Devrait-on mettre plus d'efforts sur l'automatisation de certaines tâches?

Enfin, il ne faut surtout pas oublier le bénévolat qui colmate la plupart des brèches laissées ouvertes par les services publics. Il faut dire que le bénévolat qui s'effectue au grand jour, contrairement au travail invisible à l'intérieur des foyers, jouit d'une plus grande reconnaissance sociale.





Être parents (parentalité), travail d'amour et de devoir

Dans le livre de Camille Robert et Louise Toupin intitulé « *Travail invisible. Portraits d'une lutte féministe inachevée* »⁽³⁾ on retrouve le chapitre **Les maisons ouvertes,** sous la plume de Valérie Lefebvre-Faucher.

Dès l'ouverture de ce chapitre, cette auteure souligne comment il est difficile pour une femme, qu'elle soit à la maison ou au travail à l'extérieur, de trouver du temps pour une activité intellectuelle comme la lecture d'un livre sur le travail invisible. Avec humour, elle pousse la délicatesse jusqu'à dire à ses lectrices : « *J'écrirai ce texte par fragments. Vous pouvez aller partir une brassée.* »

Le travail invisible est-il un piège ? Le mouvement féministe l'a longtemps cru et a incité les femmes à sortir de leur cuisine, à aller exploiter leur potentiel tout en trouvant l'autonomie économique, en se libérant de l'homme pourvoyeur. Certains hommes l'ont mal pris d'ailleurs, se sentant humiliés devant la société qui les jugeait « incapables de faire vivre leur femme ».

Mais d'où venait donc cette idée que les femmes ne connaissaient pas le travail professionnel ?

Comme le dit si bien Sylvie Schweitzer⁽⁴⁾ dans son livre intitulé « *Les femmes ont toujours travaillé* », « ... *le travail des femmes est toujours présenté comme fortuit et récent. On feint d'ignorer que les femmes ont aussi été paysannes, commerçantes, ouvrières, employées, infirmières, institutrices. Depuis toujours.* » L'idée de faire entrer les femmes sur le marché du travail n'a pas tout à fait fonctionné comme prévu, du moins pas encore.

Les femmes se sont retrouvées avec deux emplois à temps plein, mais un seul salaire. Les employeurs n'ont pas bougé, trop contents d'avoir une main-d'œuvre moins coûteuse, parce que souvenons-nous que l'égalité salariale et l'équité salariale sont deux sujets qui ont été beaucoup traités mais qui restent, pour la majorité des travailleuses, même celles qui atteignent les plus hautes fonctions, une vue de l'esprit.

Les syndicats ont continué à baser leurs revendications sur l'ancienneté, laissant ainsi les travailleuses-mères avec des trous importants dans leur carrière et dans leur caisse de retraite.

Toutes les baby-boomers se sont senties obligées de tout faire. Leurs filles, voyant l'essoufflement de leurs aînées, ont rejeté ce modèle. Elles exigent plus de leur partenaire, elles sont adeptes du lâcher prise. Jusqu'au moment où elles s'aperçoivent qu'elles seules sont aux commandes de la maisonnée, fameuse charge mentale.

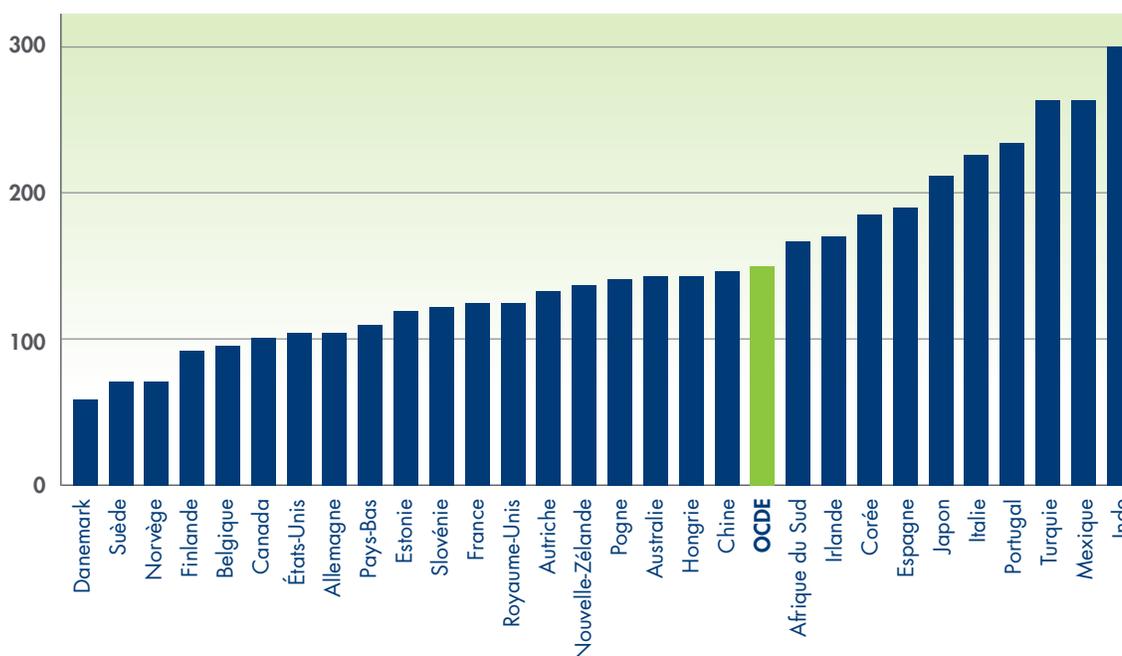


Le travail invisible est un travail d’amour et de devoir difficile à quantifier, à reconnaître, à rémunérer. Quand on aime, on ne compte ni ses heures ni ses pas. On donne de soi, on s’oublie, on rend service. Et ceux qui reçoivent, tout en étant reconnaissants, trouvent que cette façon de faire est naturelle.

Les statistiques sur le temps consacré au travail domestique laissent perplexes : les statistiques québécoises démontrent que les femmes y consacrent 3h29 par jour alors que pour les hommes, ce temps se chiffre à 2h27. ⁽⁵⁾ Vraiment ? Ces statistiques tiennent-elles compte des fins de semaines consacrées à la préparation de la semaine qui vient ? Combien de femmes font la popote, lavent, dépoussièrent, pendant que l’homme accompagne les enfants au hockey, à la natation ou autres (ce qui fait, bien évidemment, partie du travail invisible, mais qui demande de façon générale moins de temps) ?

Il y a cependant quelques chiffres qui parlent. En 2012, Delphine Roy de l’Institut national de la statistique et des études économiques de France ⁽⁶⁾ disait que si les tâches domestiques étaient rétribuées à leur mérite, elles compteraient pour un tiers du PIB de la France, soit 300 milliards d’euros ! Madame Roy reprenait alors le slogan de l’Afeas : « *Le travail invisible, ça compte !* ».

Le tableau suivant montre le temps de travail non rémunéré des femmes, moins celui des hommes, en minutes par jour. ⁽⁷⁾



Être parents (parentalité),
**travail d'amour et
de devoir**

Vous remarquerez que même dans les pays scandinaves, qui nous servent si souvent de modèles, les femmes effectuent plus de travail non rémunéré que les hommes. Vous remarquerez aussi qu'il y a pire que nous !

Le fait que le travail invisible soit fait par amour rend les revendications difficiles. Quel est le pouvoir de négociation de ces travailleuses et travailleurs de l'invisible qui ne vont pas faire la grève, qui ne vont pas cesser de prendre soin de la famille, de leurs enfants handicapés, de leurs parents vieillissants ?

Toutes ces personnes paient, leur vie durant, un prix fort pour avoir un jour décidé, pas tout à fait librement, de se consacrer à l'éducation des enfants et aux soins de leurs parents. Ces personnes vieillissent à leur tour, prennent leur retraite avec des revenus amputés de plusieurs années de cotisation.

Soignons notre langage

Lorsque le conjoint passe la souffleuse, la conjointe ne dit pas merci. Lorsque le conjoint passe la balayeuse, la conjointe dit merci. Pourquoi ? Parce que la poussière a un sexe : elle est féminine !

La poussière appartient aux femmes, c'est bien connu, de même que le lavage, le repassage, les courses, l'organisation des repas, etc.

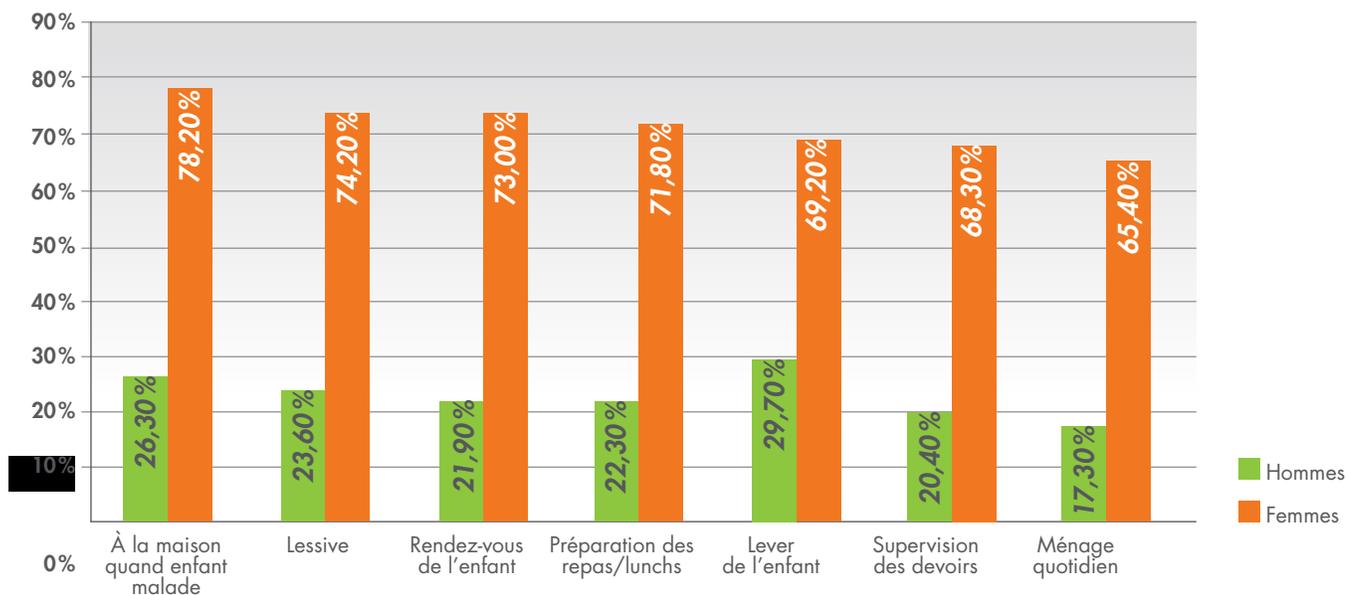
Entendez-vous encore des femmes qui disent : mon mari m'aide beaucoup dans la maison ! Il aide ? C'est-à-dire qu'il nous rend service ? Qu'il fait quelque chose qui ne le concerne pas vraiment, juste pour nous faire plaisir ? Ben oui, parce que l'intérieur de la maison, le quotidien, ce n'est pas son domaine et, en disant merci, nous sommes complices de cette manie millénaire qui veut que la poussière ait un sexe.

Pour que l'égalité entre dans la maison, il faut que les deux partenaires aient des responsabilités propres à chacun. Lorsque l'un prend la responsabilité des repas, ceci inclut la planification, les courses, la cuisson et le nettoyage de la cuisine. L'autre ne devrait pas se soucier de savoir s'il reste du lait ou si les lunchs des enfants sont faits. Bien sûr, on nous dira que le conjoint fait le gazon, s'occupe de la neige et de la piscine. Rappelons-nous que ces travaux sont saisonniers, alors que les tâches ménagères sont quotidiennes et que bien des mères aimeraient mieux mettre du chlore dans la piscine que de préparer trois repas par jour.

Vous croyez ces comportements dépassés? Nous savons toutes que les hommes s'impliquent plus que nos pères dans la vie familiale. Mais « plus » est-ce égal? Équitable?

Voici un tableau de 2011, statistiques compilées à l'intérieur d'une étude famille-travail-études. Ces chiffres représentent la réalité de jeunes couples!

Proportion de parents qui affirment être entièrement responsables de certaines tâches domestiques, selon le sexe ⁽⁸⁾ :



La division des tâches domestiques n'est pas anodine. Combien de femmes suspendent leurs ambitions professionnelles parce que leurs journées n'ont que vingt-quatre heures et qu'elles ne peuvent pas combiner harmonieusement leur travail à l'extérieur et leurs responsabilités de la maisonnée?

Une étude de 2016 ⁽⁹⁾ indique que des jeunes femmes de milieu socioéconomique aisé, ayant donc plus de marge de manœuvre qu'une mère monoparentale ou à faible revenu, affirment que: « Plus souvent que leurs conjoints, elles révisent leurs objectifs de carrière, ou leurs projets personnels ».

Nous réclamons des gouvernements et des employeurs des gestes concrets et immédiats pour qu'enfin, nous atteignons une égalité de fait.

Être parents (parentalité),
**travail d'amour et
de devoir**

En attendant, faisons personnellement un petit pas: ne ménageons pas nos compliments envers chéri, mais cessons de dire **MERCI!**

Le cerveau féminin réclame du repos!

«*Donnez-moi de l'oxygène*» chante Diane Dufresne dans ce texte qui décrit l'angoisse du quotidien. Combien d'entre nous le ressentons dans la répétition de tous ces gestes qui, mis bout à bout, huilent les roues de la vie de tous les jours et que Jean Ferrat, dans sa chanson «*On ne voit pas le temps passer*» qualifiait de «*millions de gestes dérisoires*».

Tout planifier! Ne rien oublier! S'assurer que tout ce qui doit être fait le soit.

Certains blâment les femmes pour cette pression mentale qu'elles subissent: elles ne savent pas déléguer, elles veulent que tout soit fait à leur façon. Y a-t-il plusieurs façons d'amener fiston chez le dentiste?

D'autres disent que les femmes exigent que les tâches soient faites au moment où elles le demandent. D'abord, comment ça se fait qu'il faut encore *demande* pour que les tâches domestiques se fassent?

Cette charge mentale qui pèse tant sur le quotidien féminin peut être allégée par les couples eux-mêmes. Il faut que le quotidien domestique soit divisé en responsabilités exclusives pour l'un et l'autre, sans aucun droit de regard, aucune inquiétude.

La capacité de concentration des femmes est assez exceptionnelle, sinon elles ne pourraient pas exercer un travail à l'extérieur et être mères de famille en même temps. Mais de combien de talents la société se prive-t-elle en ignorant le travail invisible effectué par ces femmes?

Un peu de respect, s.v.p.

Lorsqu'elle est arrivée au pouvoir, Valérie Plante, mère de famille et mairesse de Montréal, a fait une promesse à ses fils: elle déjeunerait et préparerait leur départ pour l'école tous les matins, malgré ses responsabilités professionnelles.

Pour tenir cette promesse, elle a avisé son entourage et leur a demandé de ne pas accepter d'interview dans les émissions du matin telles *Salut Bonjour* ou *RDI matin*, etc.

Qu'on fait les médias? Plutôt que de souligner, avec respect, la décision de cette mère de famille, responsable de deux enfants à qui elle veut consacrer du temps, on l'a blâmée en disant qu'elle manquait de disponibilité.

La conciliation famille-travail est déjà assez compliquée sans qu'on y ajoute une absence de considération envers quelqu'un qui jongle avec un horaire atypique s'il en est, et des responsabilités énormes.

Les responsabilités familiales sont occultées dans la sphère publique, comme ailleurs. Pourtant, la majorité de nos ministres, député(e)s et maire(sse)s ont des responsabilités familiales. Il serait bien que plus d'hommes et de femmes mettent conjointement des balises afin de concilier leur vie privée et leur vie publique et ainsi adoucir les efforts qu'ils demandent aux membres de leur famille.

Il y a des batailles qui se font mieux à deux.

Les grands-parents « plan B »

Le *pouvoir gris* laissait entrevoir une retraite dorée avec des personnes fortes, en santé, ayant suffisamment d'argent pour éviter le froid hivernal et ayant suffisamment de pouvoir pour influencer la société.

Si cette vision est partiellement vraie pour certains, la réalité est tout autre pour plusieurs grands-parents qui ont rêvé d'une retraite active et qui se retrouvent avec une retraite super-active.

Les jeunes familles les réclament à grands cris! Les grands-parents rendent mille services « invisibles ». Ils vont chercher leurs petits-enfants à la garderie ou à l'école, les ramènent à la maison et s'en occupent jusqu'à ce que les parents viennent les chercher.

Souvent, les grands-parents servent de ressource de répit. Tous ces services sont rendus avec amour. Quel plaisir de voir grandir ses petits-enfants, quel plaisir de se sentir utile auprès de ceux qu'on aime le plus au monde!

Ces grands-parents qui croyaient en avoir fini de voir leur quotidien bousculé par un rhume, une tempête de neige, un congé pédagogique, recommencent à s'en soucier.

Être parents (parentalité),
**travail d'amour et
de devoir**

On ne sait pas trop combien ce travail invisible vaut pour la société. Ce sont les jeunes familles qui n'ont pas ce soutien familial qui le savent bien. Les frais supplémentaires du service de garde après les heures, le coût du gardiennage pour un peu de répit, sans compter la difficulté pour trouver ces services et l'inquiétude de laisser sa progéniture aux mains d'étrangers, font partie du difficile quotidien de ces familles.

Pour les familles qui ont un enfant malade ou handicapé, l'apport des grands-parents est encore plus important. Ils permettent aux parents de souffler un peu.

Encore un aspect du travail invisible qui permet à la roue de tourner. Mais maintenant que les gouvernements tentent d'attirer les retraité(e)s sur le marché du travail pour pallier le manque de main-d'œuvre, que va-t-il arriver ? Quel genre de jongleries va-t-il falloir faire pour harmoniser les horaires de travail non seulement des familles qui demandent de l'aide mais aussi ceux des Papis et des Mamies qui la fournissent ? Et qui va s'occuper des grands-parents essouffés à leur tour ?

Retour au travail

Le fait de quitter pour quelques années le marché du travail pour s'occuper de ses enfants coûte cher aux femmes. Comment continuer à assurer son avenir économique si on retranche, sans compensation, des années au travail rémunéré ?

Le retour au travail est doublement compliqué si la personne a besoin de mesures d'adaptation, tel un horaire modifié par exemple, c'est-à-dire travailler de 10 h à 18 h, au lieu de l'habituel 9 h à 17 h. C'est souvent si difficile de trouver un terrain d'entente que les travailleuses et travailleurs vont opter pour un travail à temps partiel. De cette façon, la conciliation famille-travail reste un travail d'équilibriste, mais est moins frustrante.

Gardons en tête qu'un travail à temps partiel fournit un salaire proportionnel et que toutes les cotisations et bénéfices marginaux sont à l'avenant. Ces coupures se répercutent, les membres de l'Afeas le savent, tout au long de la vie.

Dans un document de 36 pages, la Commission canadienne des droits de la personne ⁽¹⁰⁾ suggère aux employeurs de garder l'esprit ouvert lorsqu'une personne revient au travail et d'envisager toutes les possibilités en impliquant tant les collègues que les syndicats, s'il y a lieu.

Compte tenu que les Québécoises gagnent 40% du revenu total du ménage lorsqu'elles travaillent à temps plein, elles pénalisent donc la famille lorsqu'elles travaillent à temps partiel.

Pauvreté

Les femmes perdent de l'argent. Dans le meilleurs des cas, elles restent à la maison, tributaires du mari. Dans le meilleur des cas, parce qu'au Québec, en 2016, 75,1% des familles monoparentales sont dirigées par une femme. ⁽¹¹⁾ Certaines femmes travaillent à temps partiel, pour faire face à leurs responsabilités « invisibles », alors que d'autres s'essoufflent à tout faire.

Le manque à gagner dans les vingt premières années de la vie professionnelle (de 20 à 40 ans, disons) se répercute tout au long de l'existence, jusqu'au moment de la retraite où le CELI est vide, les REER inexistantes et le RRQ atrophié.

Le retour au travail n'est jamais facile. Les années passées à la maison ne valent rien aux yeux de l'employeur. Comment réussir à transposer ses dons d'organisatrice, de « premières répondantes », de cuisinière, d'experte en entretien ménager, et autres? Comment ce fait-il que l'employeur qui a embauché une femme de 40 ans de retour sur le marché du travail, ne fasse pas le lien entre l'efficacité de celle-ci et ses vingt ans d'expérience à la maison?

La maison est une PME. Les parents gèrent des situations délicates, mettent fin aux conflits, nourrissent la maisonnée trois fois par jour, font tomber la fièvre, consolent, nettoient, etc. Toutes ces responsabilités sont des expériences qui trouvent leur utilité sur le marché du travail, mais qui ne se traduisent pas souvent en emploi rémunéré.

Union libre

« Ne gravons pas nos noms au bas d'un parchemin.. » - Georges Brassens, *La non demande en mariage*. Et surtout, ne suivons pas ce conseil du poète!

Pourquoi ramener ce sujet alors qu'on parle de travail invisible? Parce que la femme qui reste à la maison sans être mariée ajoute un degré de précarité à sa situation.

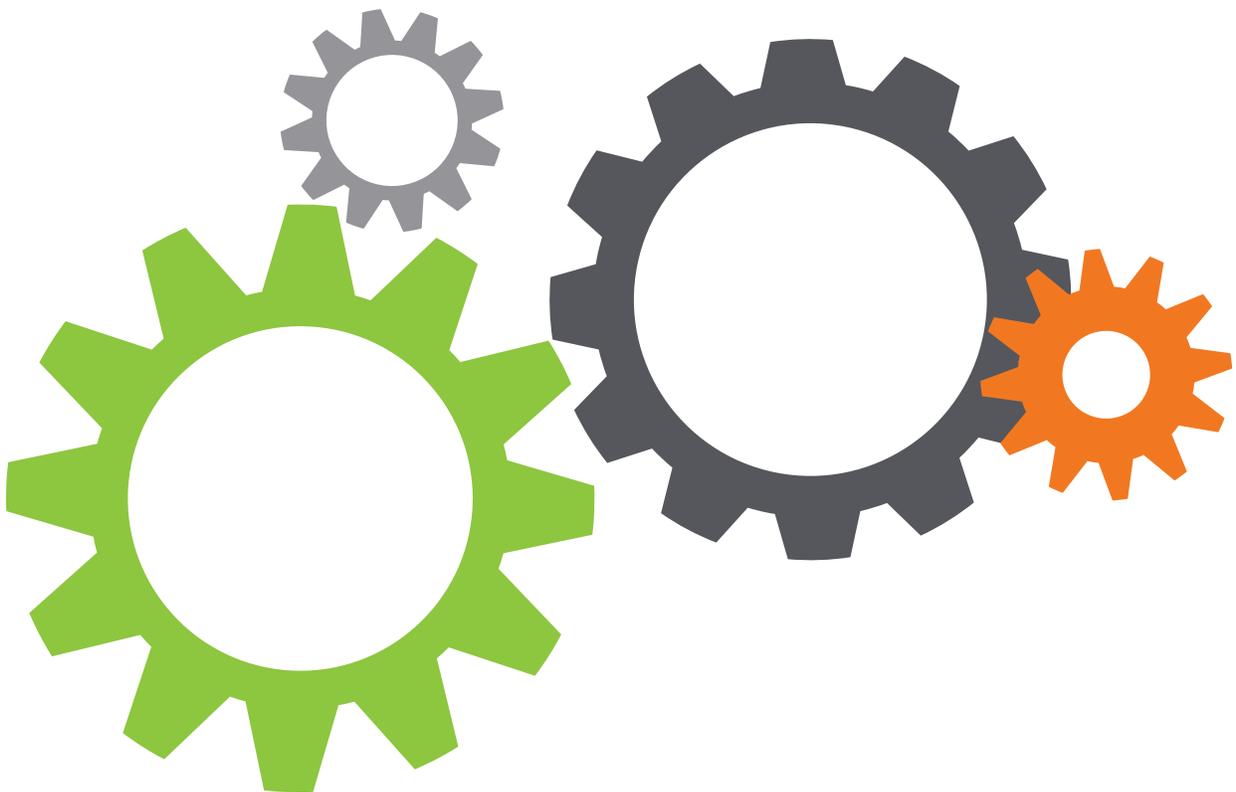
L'union libre est un phénomène de plus en plus répandu. L'Afeas a pris les moyens pour informer la société du piège que représentait l'union libre pour les femmes. Nous en parlerons tant et aussi longtemps que le Code civil québécois ne sera pas mis à jour en ce qui a trait au droit de la famille. La non-reconnaissance de l'union libre ramène les femmes à une

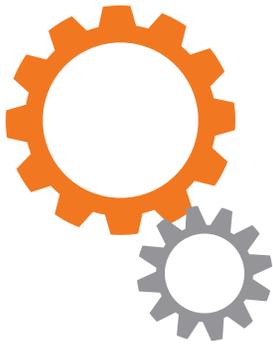
Être parents (parentalité),
**travail d'amour et
de devoir**

dépendance économique envers leur conjoint qui leur est nuisible. Pendant que les légistes cogitent, 40% des couples québécois sont des conjoints de fait et moins de 8% rédigent un contrat de vie commune. ⁽¹²⁾ Évidemment, il faut être deux pour signer un contrat. Le conjoint le mieux nanti, l'homme en général, a donc un droit de veto. S'il refuse le mariage et le contrat de vie commune, que faire?

Le divorce gris

Le divorce gris, comme son nom l'indique, est le divorce de personnes qui ont vécu ensemble durant des décennies. Il semble que ce soit un des effets pervers du travail invisible. Le plus souvent, ce sont les femmes qui demandent le divorce et l'une des raisons invoquées est qu'elles ont le sentiment de s'être trop sacrifiées, d'avoir renoncé au travail extérieur pour se consacrer au travail intérieur, non rémunéré et surtout, non reconnu. Fatiguées, elles préfèrent continuer seules. ⁽¹³⁾





Proche aidance, travail d'amour et de devoir

Encore du travail invisible,
même si les mots « proches
aidants » font maintenant

partie du vocabulaire

québécois, en plus

d'apparaître au nom du

ministère des Aînés et

des Proches aidants.

Nous ne pouvons pas présumer du traitement qui sera réservé aux personnes proches aidantes dans la politique nationale pour les proches aidants, politique qui devrait être rendue publique à la fin 2019.

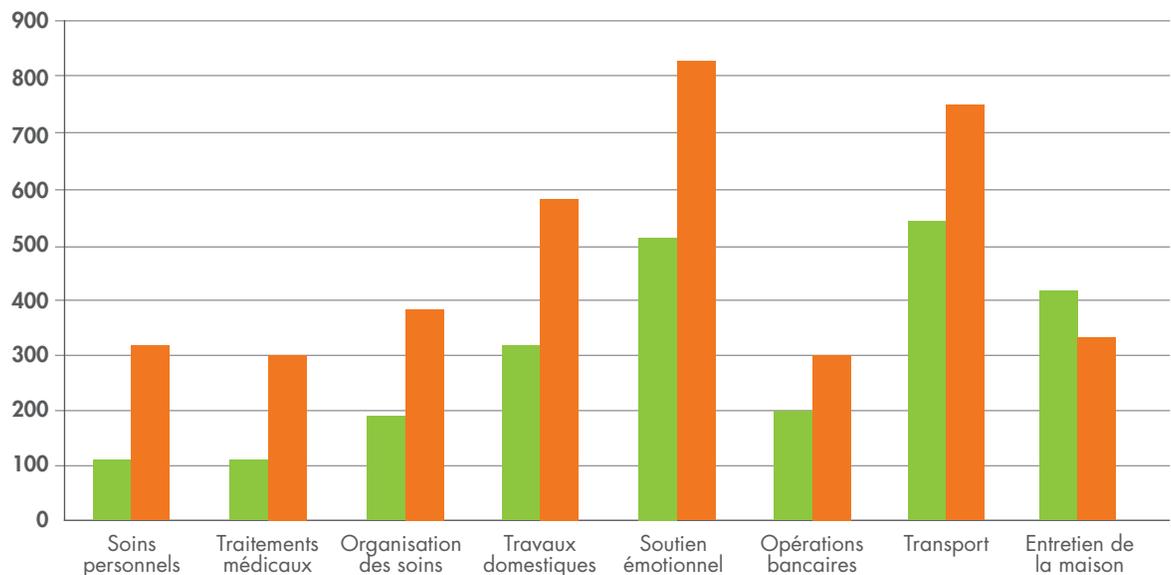
Nous savons cependant que d'accrocher les services aux aînés et la proche aidance peut être réducteur. Les familles ayant la responsabilité d'un enfant, adulte ou non, requérant des soins constants, savent bien que les soins qu'elles lui prodiguent sont similaires aux soins requis par un aîné en perte d'autonomie. Espérons que cette nuance sera prise en compte par notre gouvernement.

Selon L'Appui,⁽¹⁴⁾ pour les proches aidants d'aînés, il y avait, en 2012, 1,13 million de proches aidants au Québec. C'est beaucoup, si l'on considère que la population québécoise est de 8,4 millions.

Pour sa part, Le Conseil du statut de la femme souligne que les femmes sont plus nombreuses à agir comme proche aidante. Dans la population âgée de 45 à 64 ans, 39,7% des femmes contre 29,9% des hommes agissent comme proches aidants.

Estimation du nombre (en milliers) de proches aidant(e)s selon le type d'aide fournie et le sexe, proches aidants(e)s de 15 ans et plus, Québec, 2012

■ Hommes
■ Femmes



Nous ignorons si ces statistiques sont exactes, car il est bien difficile de connaître la définition que chaque personne donne à la proche aide et s'il y a sous ou surévaluation du temps qui y est consacré. Il est utile aussi de connaître le travail accompli. S'agit-il d'aller tondre le gazon ou ramasser la neige chez les parents au besoin, ou s'il s'agit d'y aller chaque jour pour accomplir des tâches ménagères?

Dans son budget de 2019, le gouvernement provincial a prévu une somme additionnelle de 280 millions\$ pour le maintien à domicile des personnes âgées et une somme de 21 millions\$ pour le soutien aux personnes proches aidantes d'âgés. L'objectif gouvernemental est d'augmenter de 10% par année le nombre de personnes âgées qui restent à la maison. Cet objectif est préoccupant pour toutes les personnes qui voient pointer la proche aide à l'horizon. Souhaitons que les supports financiers et tous les services à domicile fournis par les services publics soient disponibles.

Proche aide : décision libre et éclairée ?

Pas vraiment. La proche aide nous tombe plutôt dessus. On fait face à la réalité et on fait ce qu'il faut. Par amour, par devoir.

Que ce soit pour une épouse, un mari, un parent, un enfant, on prend nos responsabilités. On évite de se plaindre, on porte notre attention sur les aspects positifs de la situation. Plusieurs personnes ayant pris soin d'un parent en fin de vie diront qu'elles se sont rapprochées de ce parent et qu'elles ont ainsi enrichi leur vie.

Mais de dire que la proche aide est une décision libre et éclairée, c'est abusif. Devenir une personne proche aidante relève plus d'une situation que d'une décision.

Proche aide ordinaire

Souvent, ça commence tout doucement. Notre mère, travailleuse, enthousiaste, commence à être moins indépendante. Veuve depuis plusieurs années, elle a toujours eu une santé de fer. Maintenant, elle voit le médecin plus fréquemment pour différents malaises dont un problème qui requiert une visite à l'hôpital qui dure une journée : prise de sang, rencontre avec le médecin, traitement et retour à la maison. Ce n'est pas grand-chose, une journée par mois. Vous l'accompagnez.

Proche aidance,
**travail d'amour et
de devoir**

Elle habite une résidence pour aînés, elle prend ses repas à la salle à manger, elle fait de longues marches, une autre fille de la fratrie l'appelle tous les jours, tout roule. Certains matins, vous allez lui porter son journal, un croissant. Ça ne prend que quelques minutes. Vous en profitez pour jeter un œil, vous assurer que tout est en ordre.

Vous la véhiculez pour les contrôles médicaux mais aussi pour l'achat de vêtements, pour les visites familiales. C'est normal.

Au fil du temps, sa santé se détériore et le travail de proche aidance s'alourdit. Pneumonie par-dessus pneumonie, séjours à l'hôpital de deux-trois semaines, mais elle s'en sort. À la retraite, vous êtes la seule de la fratrie disponible, donc, vous êtes à l'hôpital à tous les jours, vous parlez avec l'infirmière, le médecin.

Retour à la résidence, vous devez être plus présente. Votre mère est toujours indépendante mais son état vous inquiète. Elle s'occupe de ses affaires bancaires, elle prend ses médicaments mais vous devez surveiller. Tout à coup, elle vous fait des discours étranges, paranoïdes, qui vous inquiètent. Quelle est la part de vérité?

De fil en aiguille, après d'autres séjours à l'hôpital, après de nombreuses rencontres avec le corps médical, après des discussions familiales, il faut accepter le diagnostic d'Alzheimer et lui trouver une place dans un CHSLD. La travailleuse sociale vous aide et après quelques tâtonnements, vous trouvez une place dans un CHSLD, dans le quartier voisin (quelle chance!). Votre sœur prend la responsabilité des affaires d'argent. Votre travail de proche aidante continue.

Vous allez visiter votre mère qui ne parle plus, vous la faites manger, vous lui racontez votre quotidien, sachant qu'elle ne vous comprend pas. Vous entretenez son linge pour qu'elle garde un peu de dignité, même si elle n'a plus l'air de s'en soucier.

Elle a 94 ans lorsqu'elle meurt, doucement, dans son sommeil.

Dans cet exemple, il est clair que la situation gruge du temps, mais que les ressources disponibles ont bien répondu. Des milliers d'enfants vivent cette proche aidance ordinaire qui dure bien souvent de nombreuses années. Pour vous, ce fut une dizaine d'années.

Proche aidance modérée

Cette catégorie d'aidance est vécue par une personne dont le conjoint, la conjointe ou l'enfant rentre à la maison après une hospitalisation pour faire sa convalescence. Ce rôle est généralement bien accepté par la personne aidante, compte tenu que la situation est de courte durée et que les soins à donner sont gérables. Le CLSC, dans ces cas, offre une gamme de services d'appoint qui facilite le travail de l'aidant.

Évidemment, si la personne proche aidante est âgée ou est elle-même hypothéquée physiquement, le tableau change, même si les tâches restent les mêmes. Supporter une personne convalescente qui requiert des soins presque infirmiers, n'est certainement pas à la portée de tous les conjoints ou toutes les conjointes. Et pourtant, souvent, il le faut.

Proche aidance lourde

D'autres Québécoises et Québécois vivent des situations plus exigeantes. La personne aidée à besoin de soins constants.

Souvent, la personne aidée habite avec la personne aidante, ce qui peut être un bénéfice puisqu'il n'y a pas de déplacements, mais ce qui veut également dire que le travail est 24 heures par jour.

En 2017, Madame Simoneau partageait son histoire. ⁽¹⁵⁾ Elle a pris soin de sa mère durant sept ans.

Sa mère requérant des soins constants, elle a laissé son emploi pour s'en occuper, avec le résultat qu'elle s'est retrouvée, à cinquante ans, à recevoir de l'aide sociale. Elle ne pouvait pas bénéficier du répit offert par un CHSLD parce qu'il fallait payer et qu'elle n'en n'avait pas les moyens. Elle a donc mis sa vie entre parenthèses, elle a regardé partir son mari, les copines se sont éloignées et maintenant que sa mère est morte, elle se demande comment reprendre le fil de sa vie.

Dans cette même entrevue, Hélène Cornellier, responsable du suivi des dossiers à l'Afeas, mentionnait que ce dévouement « *n'est pas considéré comme du travail parce qu'il se fait dans la famille* ».

Proche aidance,
**travail d'amour et
de devoir**

Le fameux virage ambulatoire de 1995, ayant pour but de garder les personnes handicapées ou en perte d'autonomie dans leur milieu, a eu l'effet retors d'ajouter aux responsabilités familiales des personnes proches aidantes, des responsabilités de dispensation de soins de santé. Combien de personnes sont devenues expertes dans la façon de faire des pansements, de donner des médicaments, des piqûres, de nommer des bobos par leurs noms scientifiques?

Ces personnes proches aidantes sont aussi devenues expertes dans le décryptage des signes annonciateurs de crises d'agressivité, de refus de collaborer, et autres sautes d'humeur de la part de la personne aidée.

Comme madame Simoneau, plusieurs personnes aidantes doivent abandonner leur travail professionnel. Le milieu du travail est peu organisé pour faire une place aux personnes proches aidantes.

La politique québécoise de 2004 «Chez soi: Le premier choix - Politique de soutien à domicile» était fondée sur la «reconnaissance de l'engagement des proches aidants et des familles». En 2004, on estimait que 10% des Québécoises et des Québécois aidaient une personne ayant une incapacité de longue durée. Plus de 18% des proches aidants consacraient au moins dix heures à cette fonction et 10% de cinq à neuf heures. La grande majorité des proches aidants étaient des femmes et elles étaient plus souvent aidante principale que les hommes. ⁽¹⁶⁾

Les statistiques de 2018 du Conseil du statut de la femme, démontrent la même chose. Les femmes en font plus, plus souvent et plus longtemps.

Assurément, les hommes font leur part. Les jeunes générations de pères sont plus impliquées dans l'éducation des enfants et à l'intérieur de la maison. Ils sont aussi présents dans l'aide aux parents vieillissants. Cependant, ils sont peu nombreux à laisser leur travail, à s'apprêter pour remplir leur devoir paternel ou filial.

Proche aidance de l'enfant handicapé

La famille est au centre d'achats. Le père pousse le fauteuil roulant, la mère regarde les vitrines de l'œil droit et garde le gauche sur sa progéniture. On les regarde, ils en sont conscients, mais ils ont appris à passer outre. L'enfant pousse un cri, les parents lui demandent d'arrêter de crier. Rien à faire, l'enfant crie. La promenade est finie. La famille retourne à la maison.

Le quotidien des parents qui vivent avec des enfants handicapés est ultra-compliqué. Un handicap ne vient pas avec un livre d'instructions. Les parents se débrouillent, trouvent de l'aide mais en fin de compte, ce sont eux qui font le gros du travail.

Prenons l'exemple de l'autisme. Dans une touchante entrevue, ⁽¹⁷⁾ trois mères connues, Patricia Paquin, Guylaine Guay et Sophie Prigent, ont parlé de leur vie avec des enfants autistes.

Sans misérabilisme, mais avec beaucoup de réalisme, elles ont évoqué les difficultés de vivre avec ces enfants qui sont maintenant de jeunes adultes. Sophie Prigent a dit: « *je ne peux pas raconter mon quotidien car c'est trop dur, personne ne veut entendre ça* ».

Elles ont parlé des listes d'attente trop longues, du fait que l'autisme n'est pas reconnu comme une condition permanente, obligeant ainsi la répétition de déclaration au gouvernement, du fait que lorsque l'enfant atteint l'âge de 21 ans, il n'y a plus rien.

Elles ont parlé de la peur de leur propre mort. Qui s'occupera de ces enfants dont personne ne veut? Parce que même en étant prévoyant, même en ayant des ressources appropriées, comment rassurer un parent angoissé qui se demande si son enfant adulte aura de bons soins, aura quelqu'un sur qui compter?

Plusieurs familles dévouées veulent garder leur enfant handicapé, tant et aussi longtemps que c'est faisable. Elles réclament cependant de l'aide financière et une accessibilité plus faciles aux soins.

Le budget québécois de mars 2019 ne prévoyait pas un sou pour ces familles qui espéraient bénéficier du 22 millions \$ par année tel que promis. Il semble qu'il s'agisse là d'une complication administrative, et que cet argent sera distribué dès que le programme dédié aux familles comptant un enfant aux prises avec plusieurs handicaps, sera prêt.

La liste d'attente

L'obtention des soins à domicile, en plus d'être bien souvent une course à obstacles, est aussi affaire de patience. En novembre 2018, 32 183 personnes attendaient de recevoir des services, dont environ 14 000 attendaient depuis au moins trois mois.

En 2017-2018, 141 621 personnes avaient reçu des soins à domicile de longue durée. Si on ajoute à ce nombre les personnes ayant reçu des services de courte durée, il s'agit d'une clientèle de 300 000 personnes, toutes catégories confondues.

Proche aidance,
**travail d'amour et
de devoir**

En attendant, ce sont les personnes aidantes qui prodiguent les soins. Pas étonnant qu'elles soient, dans certains cas, dépressives et épuisées. Sans compter le vide ressenti au décès de la personne aidée. ⁽¹⁸⁾

Et les jeunes aidants, dans tout ça ?

On estime à 15 % la part de proches aidants ayant moins de 15 ans. ⁽¹⁹⁾

La Fondation Céline, Daniel et Laurent, dédiée aux jeunes proches aidants, travaille auprès des jeunes de 20 à 49 ans. ⁽²⁰⁾

Dans la littérature, les proches aidants ont 15 ans et plus. L'estimation ci-haut nous démontre qu'il y a un fort pourcentage des jeunes proches aidants qui ont moins de 15 ans.

Que font ces petits soldats ? Ces jeunes Québécoises et Québécois vont à l'école, parce que l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. En revenant à la maison, ils commencent leur travail d'adulte. ⁽²⁰⁾

Comme cette jeune Chrystel qui, du haut de ses 10 ans, aide sa mère séparée à préparer les repas, à nettoyer la maison et à s'occuper de son frère autiste et de sa sœur atteinte du syndrome d'Asperger. «*Je les surveille, je les amuse. Je m'assure qu'ils ne se disputent pas.*» ⁽²¹⁾ Cette jeune Chrystel serait mieux protégée si la proche aidance était considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un travail.

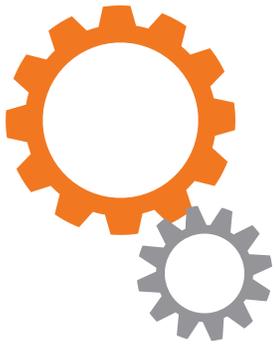
Le Canada, avec 190 autres pays, a signé *La Convention relative aux droits de l'enfant*. Cette convention vise à encadrer les conditions de travail des enfants à travers le monde. Les états signataires doivent protéger les enfants contre un travail qui pourrait mettre en danger leur santé ou compromettre leur éducation ou leur développement. La définition d'un travail dangereux est un travail qui nuit au *bien-être physique, mental ou moral* d'un enfant. ⁽²²⁾

Est-ce que imposer trop de responsabilités à un jeune âge ne relève pas d'un travail qui nuit au bien-être d'un enfant ?

La réalité des jeunes aidant(e)s commence à peine à faire surface dans l'espace public.

La future politique nationale, qui devrait voir le jour à la fin 2019, devra concerner toutes les personnes proches aidantes quel que soit leur âge. Il n'est pas normal que dans une société comme la nôtre, des jeunes qui devraient jouer au hockey, étudier, rire et chanter, soient plutôt en train de vaquer à des occupations d'adulte. Espérons que l'Observatoire sur l'aidance qui doit aussi voir le jour en 2019, tiendra compte de toute la réalité de la proche aidance.

Il est plus que temps que le Québec devienne *fou de ses enfants* ! ⁽²³⁾

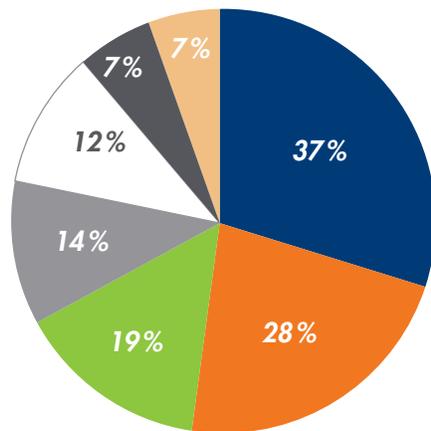


Le bénévolat

Lors de sa fondation, l'Afeas incluait le bénévolat dans le travail invisible qu'elle dénonçait.

Le bénévolat n'a pas disparu, loin de là. En 2013, on estimait la valeur monétaire du bénévolat à plus de 7 milliards de dollars au Québec seulement. ⁽²⁴⁾

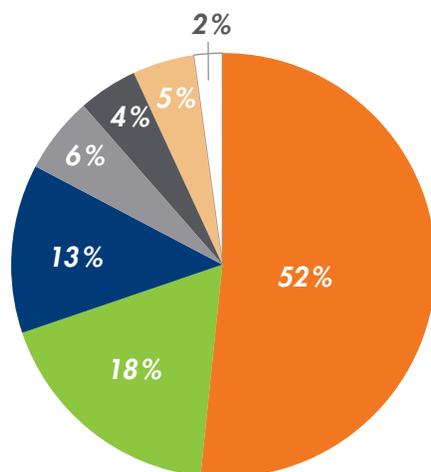
Le tableau ci-dessous illustre les sphères d'activités dans lesquelles les bénévoles travaillent. Le second tableau décortique le nombre d'heures d'implication par mois.



Secteurs d'activités où s'impliquent les bénévoles

- Culture et loisirs
- Services sociaux
- Santé
- Éducation et recherche
- Religion
- Environnement, développement et logement
- Associations d'affaires et professionnelles, syndicats, défenses des droits et de intérêts politiques

Puisque les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses, le total des données dépassent 100%



Moyenne mensuelle des heures d'implication bénévole

- Moins d'une heure / mois
- 1 à 10 heures / mois
- 11 à 20 heures / mois
- 21 à 30 heures / mois
- 31 à 40 heures / mois
- 41 heures et + / mois
- Je ne sais pas

Lorsque l'on pense aux bénévoles, on a souvent en tête un coach de hockey, un arbitre de baseball, mais ils œuvrent également dans les hôpitaux et dans les musées.

Le travail de bénévole est-il encore invisible? Les bénévoles sont souvent bien organisés et bien identifiés. Il le faut s'ils veulent être efficaces. Les organismes ont besoin d'eux et s'assurent que le travail des bénévoles soit connu et reconnu, organisant même des événements pour souligner ce travail et remercier celles et ceux qui s'en occupent.

Le travail des bénévoles représente des milliards de dollars. Si ce travail n'est pas effectué, la société chambranle. Ces personnes méritent notre reconnaissance.

Malgré le nombre de personnes qui s'impliquent bénévolement dans une sphère d'activités qui les intéresse, les besoins sont si grands que les campagnes de recrutement se font de façon continue. La difficulté à recruter des bénévoles est associée au fait que les personnes qui ont du temps à offrir sont souvent aux prises avec des responsabilités de proche aidance à l'intérieur de leur cellule familiale.

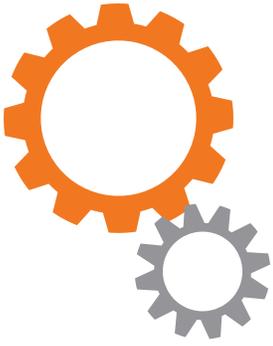
Financement des services communautaires

Le ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale a émis, en février 2019, la liste des Programmes de soutien financier gouvernemental en action communautaire. Ce document, de neuf longues pages, détaille les sujets pour lesquels le gouvernement accepte de recevoir des demandes de subvention. ⁽²⁵⁾ Il y a donc un financement disponible. Le problème, bien souvent, est que ce financement est insuffisant et non récurrent.

Les organismes communautaires souffrent doublement de la pénurie de main-d'œuvre car, faute de fonds suffisants, ils ont des difficultés de recrutement, mais aussi de rétention de personnel, compte tenu du fait qu'ils ne peuvent offrir des salaires compétitifs. Il ne faut donc pas s'étonner de la difficulté qu'ont les personnes aidantes à obtenir des services de soutien pour des services ponctuels, pour du répit, pour de l'écoute, etc. et que les listes d'attente pour ces soutiens soient très longues.

L'utilité des organismes communautaires qui offrent la possibilité pour certaines personnes de demeurer à la maison, avec le soutien des personnes proches aidantes, semble mal ou peu comprise. Si les personnes aidantes réclament d'être considérées comme des partenaires de l'offre gouvernementale de soins de santé, il en va de même pour les organismes qui les supportent ou qui les représentent.

Le budget québécois de mars 2019, prévoit un financement additionnel des organismes communautaires de 257M\$. Cette somme doit servir pour les infrastructures sportives, communautaires et de loisirs. Il faudra voir comment cette somme sera distribuée entre ces trois secteurs d'activités.



Après le travail invisible

S'il était possible d'être plus invisible que l'invisibilité, on pourrait décrire ce qui se passe lorsque le travail invisible prend fin. **Le manque de reconnaissance** pour tout le travail accompli frappe alors de plein fouet.

La mère

Les enfants sont maintenant autonomes ou presque, et vous voulez retourner sur le marché du travail.

Vous n'avez plus de lien avec votre dernier employeur. Donc, vous préparez soigneusement une lettre de présentation et un résumé de vos expériences. La majorité des employeurs qui lisent votre document vont focaliser sur le fait que, pendant une dizaine d'années, vous avez élevé votre famille. Certains vous féliciteront de cette décision. Mais bien peu prendront le temps de transposer ces années en expériences rencontrant leurs besoins.

Vous réalisez rapidement que vous ne pourrez reprendre votre vie professionnelle là où vous l'avez laissée.

Dans le meilleur des cas, une formation de mise-à-jour vous permettra de rattraper le « temps perdu » et de retrouver un emploi dans un milieu connu. Mais plusieurs devront se rabattre sur un

emploi moins exigeant et moins payant.

Regrettez-vous? Non. Vous êtes fière du travail accompli auprès de votre famille. Il est cependant plus que temps que le gouvernement et les employeurs organisent la société afin que « *Un Québec fou de ses enfants* » soit plus qu'un slogan. Il semble difficile, en effet, de faire en société, une place au travail invisible de la mère alors que les enjeux familiaux restent la responsabilité des parents.

La personne proche aidante

Toutes les personnes qui effectuent le travail de proches aidantes connaissent un grand vide lorsque le travail est terminé.

Quel que soit le degré d'implication de la personne aidante, il n'est pas simple de continuer sa vie. Si la reconnaissance de la personne aidante est « invisible » au moment où le travail se fait, imaginez ce que la société lui réserve lorsque le travail est terminé! Encore plus d'invisibilité. Après avoir vécu mille petits deuils avec la personne aidée, après l'avoir vu souffrir pendant des mois, des années, et la regarder partir, la personne proche aidante, bien souvent au bout du rouleau, doit réorganiser son quotidien. Souvent, elle se questionne

sur les soins qu'elle a donnés : en a-t-elle fait assez ? Aurait-elle pu faire mieux ? Est-ce normal de se sentir soulagée ?

Après quelque temps, le stress associé au travail d'aidance tombe, bien sûr. Mais retrouver du travail, souvent se réorienter, contacter ses ami(e)s, réapprendre à redevenir importante à ses propres yeux, toutes ces actions peuvent générer une autre vague de stress.

Dans une capsule mise en ligne sur le site d'aidants-naturels ^[26], une proche aidante qui avait accompagné son mari souffrant de la maladie d'Alzheimer jusqu'à sa mort, disait : « *on découvre beaucoup de choses sur soi-même lorsque l'on est proche aidante, on découvre aussi la richesse de l'entraide entre personnes proches aidantes* ». Cette réflexion rejoint ce que disait Chloé Sainte-Marie, qui a pris soin de Gilles Carle, cinéaste maintenant décédé, atteint de la maladie de Parkinson, pendant 17 ans. Madame Sainte-Marie a mis sur pied huit centres qui accueilleront des malades d'ici 2022. Ces centres offriront du répit aux personnes aidantes qui sont 1,6 million au Québec.

Madame Sainte-Marie soulignait : « *...que l'apport de son propre travail et l'économie que les personnes proches aidantes réalisent pour le système de santé ne sont reconnus ni moralement ni financièrement...* ». « *Tout le système est centré sur la personne malade, mais personne ne met l'accent sur les aidantes* ».



Conclusion

Et après ?

Notre organisation, l'Afeas, en a-t-elle fait assez ?

En regard de notre histoire, il semble que l'Afeas n'a pas ménagé ses efforts pour mettre de l'avant le travail invisible et tenter de le faire reconnaître comme un travail méritant considération et rémunération.

Bien avant d'y consacrer une journée par année, les membres de l'Afeas se démènent pour faire avancer ce dossier.

Déjà en 1968, dans le cadre de la Commission Bird, l'Afeas présente le rôle de la femme au foyer et son apport à la société. Puis, de 1974 à 1980, elle s'attaque à la problématique des femmes collaboratrices en entreprise familiale.

Les années passent et en 1983, les membres adoptent plusieurs recommandations visant l'obtention d'un statut légal pour la « travailleuse au foyer ». Ces recommandations découlent d'une recherche menée auprès de 693 femmes ménagères (non membres de l'Afeas) qui ont répondu à 61 questions sur leurs responsabilités et leurs aspirations.

En 1985, à la conférence internationale sur la situation de la femme, l'Afeas fait valoir ses positions auprès des déléguées de divers pays représentés. Et le travail de l'Afeas se poursuit avec l'actualisation de ses positions sur le travail invisible en 1992.

Enfin, il y a près de 20 ans, en 2001, l'Afeas met sur pied une journée annuelle, le 1^{er} mardi d'avril, consacrée à la reconnaissance du travail non rémunéré, dit « invisible », travail effectué par les femmes comme mères et aidantes au sein de la famille. Ce jour-là, l'Afeas invite les Québécoises et les Québécois à partager leurs réflexions sur la valeur du travail invisible pour notre société.

En 2004, l'Afeas met à jour l'ensemble de ses positions sur le travail invisible pour qu'elles soient en lien avec les changements législatifs et règlementaires de l'époque et les demandes de ses membres.

Par la suite, dans le cadre du projet rassembleur 2006-2007, l'Afeas revendique que toutes les femmes qui ont accouché ou adopté un enfant, peu importe leurs revenus, reçoivent les prestations du Régime québécois d'assurance parentale. Elle demande aussi qu'une proche aidante s'absentant de son travail pour prendre soin d'un proche, ait aussi accès à des prestations semblables. Au cours du projet, l'Afeas reçoit 36 007 signatures recueillies par ses membres.

Et maintenant

Pour l'Afeas, en 2019-2020, il faut continuer de réclamer la reconnaissance politique, sociale et économique du travail invisible. À son avis, le travail salarié à l'extérieur du foyer n'est pas l'unique voie d'émancipation pour les femmes. Selon Louise Toupin, chercheuse dans ce dossier, les femmes n'ont pas besoin de plus de travail, elles ont besoin de plus d'argent. ⁽²⁷⁾ Cette réflexion rejoint celle de l'Afeas qui croit que la reconnaissance du travail invisible aidera les femmes à sortir de la pauvreté.

Il y a urgence d'agir. Les gouvernements du Québec comme celui du Canada doivent prendre en compte que les parents et les personnes proches aidantes ont besoin d'aide, et ce, *maintenant!*

Le soutien sociétal au travail invisible doit être fondé sur le travail effectué et non sur la condition des personnes aidées. Les programmes sont nombreux, les portes d'entrée pour obtenir des services sont multiples. Les parents et les personnes proches aidantes doivent trouver facilement les services dont ils ont besoin et pouvoir s'y inscrire simplement.

Rassurez-vous, tout n'est pas noir! Selon Oxfam-Québec, lors de la rencontre du G7 dans Charlevoix en 2018, la reconnaissance du travail invisible se fait beaucoup plus rapidement au Québec qu'ailleurs dans le monde. Ce même organisme évalue ce travail à 10 000 milliards de dollars au sein de l'économie mondiale (incluant le bénévolat). ⁽²⁸⁾

En rémunérant le travail d'une mère ou d'une aidante au sein de la famille, l'empêche-t-on d'avoir des ambitions professionnelles, la retourne-t-on à la maison? L'Afeas ne croit pas. Le travail rémunéré dans un domaine choisi, la possibilité d'avancer, de se surpasser, d'échanger et de collaborer avec une équipe, constituent des incitatifs qui amènent les femmes sur le marché du travail, mères et aidantes comprises. Mais à la fin de la journée du travail rémunéré, principalement pour les femmes, le travail invisible commence.

Conclusion

Nos revendications

L'Afeas a de nombreuses revendications pour que les femmes atteignent l'égalité « de fait », notamment celles qui suivent, reliées au travail invisible ⁽²⁹⁾ :

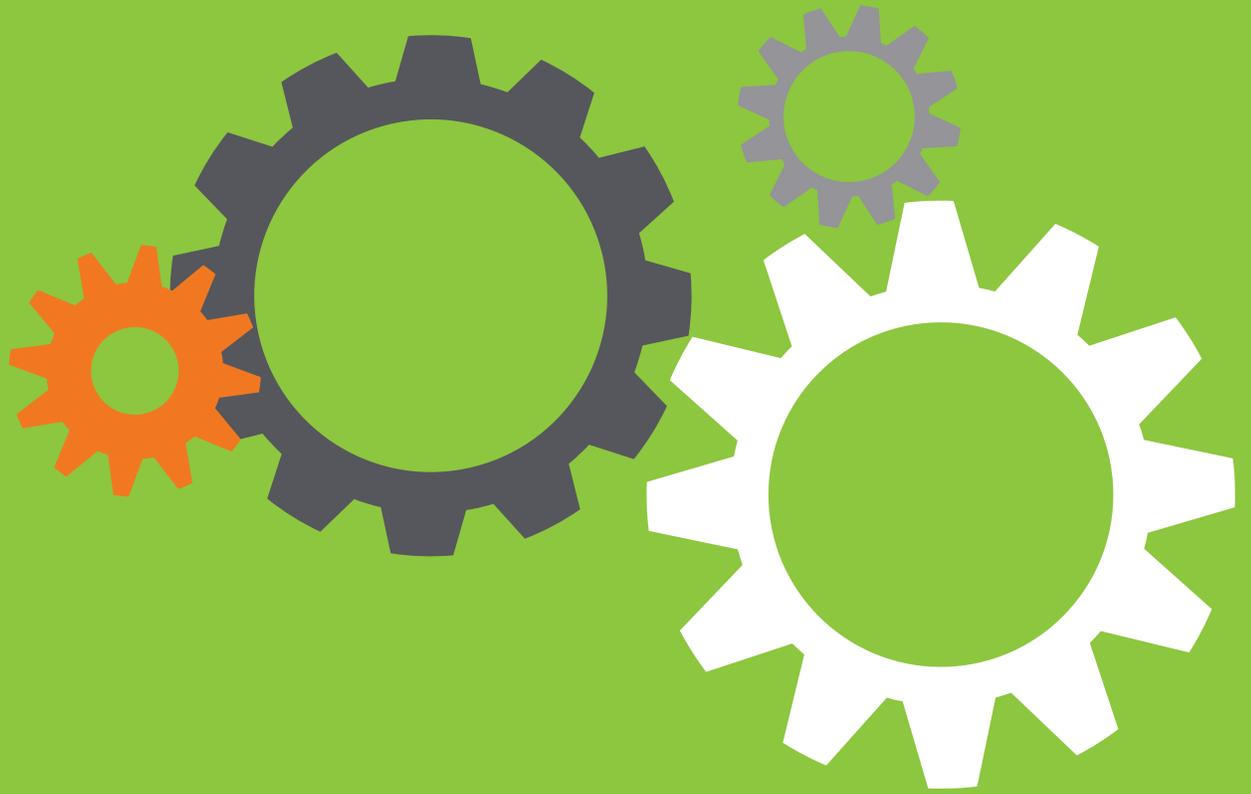
- des mesures économiques, sociales et fiscales pour reconnaître et valoriser le travail invisible, non rémunéré, des mères et des proches aidantes;
- une prestation pour toutes les femmes qui accouchent ou adoptent versée par le Régime québécois d'assurance parentale;
- une prestation à toutes les femmes qui, pour aider un proche, s'absentent du travail, versée par le Régime québécois d'assurance parentale et « familiale »;
- une politique de conciliation famille-travail-études, incluant des mesures concrètes dans les entreprises et les institutions;
- des services de santé et des mesures de soutien pour permettre aux proches aidantes d'exercer leur rôle de façon sécuritaire pour elles et leurs proches;
- des prestations justes et équitables des régimes de retraite (RRQ et PSV) pour les mères et les aidantes prenant en compte le travail invisible effectué;
- une question dans le Recensement de 2021 pour évaluer le travail invisible des femmes et des hommes au Canada;
- l'évaluation du travail invisible à partir de *l'Enquête sociale de la gestion du temps de 2015* pour mettre à jour celle de 1992.

Parce que le travail invisible, ça compte !

En 2019-2020, afin que ce travail des femmes et des hommes soit enfin reconnu à sa juste valeur, l'Afeas réclame des gouvernements du Québec et du Canada que *le 1^{er} mardi d'avril devienne la Journée nationale du travail invisible.*

Références :

1. www.agricultrices.com
2. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/soutien-famille/aide-financiere/soutien-financier>
3. Travail invisible. Portraits d'une lutte féministe inachevée. Sous la direction de Camille Robert et Louise Toupin
Octobre 2018. 200 pages. Les éditions du remue-ménage.
4. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles. Sylvie Schweitzer, autrice.
Février 2002. Éditions Odile Jacob.
5. Portrait des Québécoises, Édition 2018, Le Conseil du Statut de la femme
6. <http://www.rfi.fr/economie/20160403> - Le travail invisible: une énigme à mettre en lumière. Claire Arsenault.
3 avril 2016
7. <https://www.oecd.org/fr/els/so> - Panorama de la société 2011 Les indicateurs sociaux de l'OCDE
8. <http://www.orfq.inrs.ca/parents-etudiants-une-realite-difficile-et-invisible/>
9. www.orfq.inrs.ca - 2016 - Jeune mère en emploi: êtes-vous plutôt « traditionnelle », « contemporaine » ou « lternative »? Dynamiques familiales et conjugales. Chloé Couvy
10. <https://www.chrc-ccdp.gc.ca>.
11. Portrait des Québécoises – édition 2018 – Le Conseil du statut de la femme.
12. Belleau, Lavallée, Sury « Unions et désunions conjugales au Québec » - INRS, 2016.
13. Huffpost – Linda Malone – Les 5 causes de divorce chez les couples mariés depuis des décennies
– 25 mars 2016)
14. www.lappui.org.
15. Journal Métro – Journée du travail invisible: « Je l'ai fait par conscience » - Andréanne Chevalier – 4 avril 2017.
16. Chez soi: le premier choix - La politique de soutien à domicile. Ministère de la Santé et des Services Sociaux
– 2003
17. Télé-Québec, émission Les francs-tireurs du 27 février 2019.
18. La Presse + - édition du 16 mars 2019, section ACTUALITÉS, écran 18 - La liste d'attente
s'allonge pour les soins à domicile. Tommy Chouinard.
19. <https://ranq.qc.ca/recherche/>.
20. <https://fondationjpa.org/>.
21. La Presse + Édition du 12 avril 2015, section Actualités, écran 2 - Aider dans l'ombre. Sophie Allard.
22. <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/>.
23. Le Québec fou de ses enfants, titre d'un rapport déposé en 1991 pour faire la lumière sur les problèmes vécus
par les jeunes. Santé et Services sociaux Québec.
24. <https://www.rabq.ca/benevolat-en-chiffres.php>. Réseau de l'action bénévole du Québec.
25. <https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/repertoires/action-communautaire/>.
26. <http://www.aidants-naturels.ca>.
27. Louise Toupin, Le salaire au travail ménager: chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977),
Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2014, 451 p.
28. HuffPost 08/06/2018 EDT I – Travail invisible: ce que les pays du G7 peuvent apprendre du Québec. Émilie Clavel.
29. <http://www.afeas.qc.ca/> À propos – Revendications – Travail invisible.





514.251.1636
info@afeas.qc.ca
www.afeas.qc.ca